

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le premier avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUKE, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p><b>Absents :</b> Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. <b>Excusés :</b> Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. <b>Pouvoirs :</b> Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Pascale HAUKE.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2010-029  
SEANCE DU 8 AVRIL 2010**

\*\*\*

**OBJET : Adoption du compte de gestion 2009**  
**Budget assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,  
Vu la délibération n°2009-020 en date du 26 mars 2009 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2008,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des recettes et des dépenses communales relatives à l'exercice 2009 a été réalisée par Monsieur le Trésorier Municipal, Monsieur CHAUCHOT en poste à Oullins, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2009,

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte de gestion de l'assainissement de l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte de gestion de l'exercice 2009 du budget assainissement.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, S. FAGES</p>	<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, S. FAGES</p>
---	---